

Clermont Soubiran
1854



CODE POSTAL 47270

TÉL 05 53 87 32 02

FAX 05 53 87 69 27

mail : mairie.clermontsoubiran@wanadoo.fr

BULLETIN D'ACCUEIL

Commune de Clermont-Soubiran

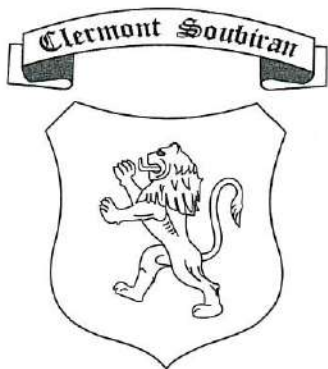
Communauté de Communes des Deux Rives

Canton Agen Sud-Est

Circonscription d'Agen

Département de Lot-et-Garonne

Région Nouvelle Aquitaine



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LOT-&-GARONNE

MAIRIE DE CLERMONT-SOUBIRAN

CODE POSTAL 47270

TÉL 05 53 87 32 02

FAX 05 53 87 69 27

mail : mairie.clermontsoubiran@wanadoo.fr

Madame, Monsieur,

Madame, Monsieur,

Vous avez fait le choix de vous installer à Clermont-Soubiran. Nous vous en remercions et vous souhaitons la bienvenue dans notre commune rurale composée de 4 hameaux : à l'ouest Laspeyres et St-Pierre-de-Malaure, au centre le Bourg et à l'est Coupet.

Notre commune compte 386 habitants au 1^{er} janvier 2018. Nos commerçants et artisans, dont vous trouverez la liste ci-jointe vous proposent leurs services. Clermont-Soubiran a la particularité d'être une commune inter-régionale puisque située en Nouvelle-Aquitaine, elle est intégrée à la Communauté de Communes de Valence d'Agen située en Occitanie (CC2R).

La vie associative avec ses 3 associations est intense : de nombreux bénévoles s'y investissent et leur vitalité contribue à animer notre village.

Nous souhaitons au travers de ce guide d'accueil vous faire part de notre satisfaction de vous accueillir parmi nous et nous formulons le vœu que votre installation se passe pour le mieux pour que très vite vous vous sentiez clermontois à part entière.

Bienvenue à Clermont-Soubiran !

Mr DEPASSE Guy
Maire de Clermont-Soubiran



Clermont-Soubiran, le 09/08/2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire	Guy DEPASSE
Ses Adjoint	Jean-Claude FOURNIER. 1 ^{er} Adjoint Patrick TERRENNE. 2 ^{ème} Adjoint Nadine OREJA. 3 ^{ème} Adjointe
Ses Conseillers	Claude SIMME Serge TERRIE Jean-Claude VITRAC Cédric ZORZENONE Muriel DORDE

QUELQUES CHIFFRES...

Altitude	45 m (mini)	188 m (maxi)
Superficie	10.39 km ²	
Densité	32 habitants/km ²	
Latitude	44° 08' 29" nord	
Longitude	0° 49' 59" est	

EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

(Source INSEE)

1962	315
1968	316
1975	270
1982	236
1990	301
1999	333
2006	385
2010	386
2016	383

INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture de la mairie au public
Mardi de 9h à 12h30 et Jeudi de 14h à 17h30

Rendez-vous avec Mr Guy Depasse, Maire de la commune : Mardi matin ou jeudi après-midi

Téléphone mairie : 05.53.87.32.02

Fax mairie : 05.53.87.69.27

Adresse mail : mairie.clermontsoubiran@wanadoo.fr

Secrétaire de mairie : Laurence Gallina

COMPRIMES D'IODE

Du fait de notre situation géographique proche de la Centrale Nucléaire de Golfech, chaque famille de Clermont-Soubiran est tenue d'avoir à sa disposition à son domicile une boîte de comprimés d'iode (à retirer en pharmacies les plus proches Lamagistère, Valence d'Agen). En aucun cas il ne faut avaler ces comprimés sans ordre du Préfet (relayé par Mr le Maire).

CRECHE

Crèche « L'île aux enfants » à Golfech : 05.63.39.74.98

HALTE-GARDERIE

Située Rue J. Capgras à Valence d'Agen : 05.63.29.12.02

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Située à 3 Rue J. Capgras à Valence d'Agen : 05.63.94.73.60

SCOLARITE

La commune de Clermont-Soubiran n'a plus d'école.

Les écoles les plus proches sont :

Lamagistère (82) pour la Maternelle et le Primaire

Golfech (82) pour la Maternelle et le Primaire

Bon-Encontre (47) Collège de secteur « La Rocal »

Valence d'Agen (82) : Maternelles - Primaires - Collège Jean Rostand - Lycée Professionnel et Lycée d'Enseignement Général

TRANSPORTS SCOLAIRES

S'adresser au Secrétariat de mairie

PISCINE COUVERTE

Située à Golfech : 05.63.29.60.60

ECOLE DE MUSIQUE

Située à Valence d'Agen : 05.63.29.12.03

CENTRE DE LOISIRS

Situé à Gaches (82) : 05.63.39.00.89

06.27.13.58.17

SPA GOLFECH

Située à Route du Stade - (82) Golfech : 05.63.39.55.20

MAISON DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DE L'INTERNET

Située à Valence d'Agen : 05.63.29.62.20

CARTES D'IDENTITE ET PASSEPORTS

Possibilité de s'adresser à la mairie de Valence d'Agen : 05.63.29.66.66

Ou autres : Mairie annexe de Boé, Agen...

ADRESSES UTILES

Prefecture de Lot-et-Garonne 05.53.77.60.47

Département de Lot-et-Garonne 05.53.69.40.00

Votre Député : Mr Lauzzana

Permanence à : 2 Rue Jeanne d'Arc - 47000 Agen

info@michel.lauzzana.fr

Vos Conseillers Départementaux : Mme Louise Cambournac et Mr Rémy Constant

Vos Sénateurs : Mme Christine Bonfanti-Dossat :

et Mr Jean-Pierre Moga : jp.moga@orange.fr

Communauté de Communes des Deux Rives (CC2R)

Standard : 05.63.29.92.00

info@cc-deuxrives.fr

www.cc-deuxrives.fr

SECOURS

La commune de Clermont-Soubiran dépend du Centre de Secours de Valence d'Agen.

Si vous composez le 18, ce sont les Pompiers de Valence d'Agen qui vous porteront secours.

SMEP (Syndicat Mixte Eau Potable)

Adresse secrétariat 10 Rue des Lilas - 82400 Golfech

Téléphone 05.63.39.50.66

ASSOCIATIONS

Association	Président	Téléphone
ACCA (Chasse)	Philippe TONEL	05.53.87.35.03
Culture et Loisirs	Céline CHRISTY	05.53.47.12.24
LOUS CAMIS	Gilles SAVY	06.78.35.01.58

FESTIVITES

Janvier

Mars ou avril

3^{ème} week-end de juillet

1^{er} samedi d'août

Septembre ou Octobre

Vœux de la Municipalité

Repas de la Chasse

fête locale

Pétanque de Coupet

Animation-Repas des Seniors

Novembre
Décembre

Fête des Châtaignes et Vin nouveau
Noël des enfants de la commune

ARTISANS ET COMMERCANTS DE LA COMMUNE

BRIGNOLI	Plombier chauffagiste	St Pierre de Malaure	05.53.87.41.05
ORLIAC	Producteur de vins Location salle de réception	Château de la Bastide	05.53.87.41.02
BEUCHER	Maçonnerie (auto- -entrepreneur)	Jouanroux	05.63.39.55.40
BAPTISTE	Peinture (auto- -entrepreneur)	Coupet	06.79.05.47.40
FOURNIER	Photographie et informatique	Coupet	07.78.14.53.10

HEBERGEMENT

Mme BORIOS « Moulin de Malet » Gîte de France - 05.63.39.72.87

Mmes ORLIAC « Château de La Bastide » Gîte « La Maison des Vignes » : 05.53.87.41.02

Mr et Mme BILLA « Sellières » Gîte de France - 05.53.87.35.44

Mr et Mme SOUYRIS « Sellières » Gîtes- 05.53.87.42.50

Mr et Mme FERNANDES « Labro » Gîte - 05.53.47.82.28

DECHETTERIES COMMUNAUTAIRES

A Valence d'Agen « ZI Prouxet » : ouverte du lundi au vendredi de 9hs à 12hs et de 14hs à 18hs
Et le samedi de 9hs à 12hs et de 14hs à 17hs

A Lamagistère « Mesplès » : ouverte du lundi au vendredi de 9hs à 12hs et de 14hs à 18hs
Fermée le samedi

Jour de ramassage des ordures ménagères et des recyclables par secteurs :

Secteur Coupet-Bourg-D127-Tucole :

Ordures ménagères le jeudi matin

Recyclables le vendredi matin en semaines paires

Secteur Laspeyres-St Pierre de Malaure-Lasserrette :

Ordures ménagères le lundi matin

Recyclables le jeudi matin en semaines impaires

LES CHEMINS DE RANDONNEE

Il existe à Clermont de nombreuses possibilités de pratiquer la randonnée : trois circuits au départ de la Place de la mairie.

Le circuit « aux portes du Tarn-et-Garonne » : 9.3 kms

Le circuit « Vers la Chapelle d'Aureillac » : 7.1 kms

Le circuit « Des côteaux du Pays de Serres au canal de Garonne » : 21.6 kms

Infos sur le site du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne

HISTORIQUE

Dressé sur son éperon rocheux, le village bénéficie d'un panorama grandiose ouvert sur la vallée de la Garonne au Sud et sur les côteaux du Pays de Serres au Nord.

CURIOSITES

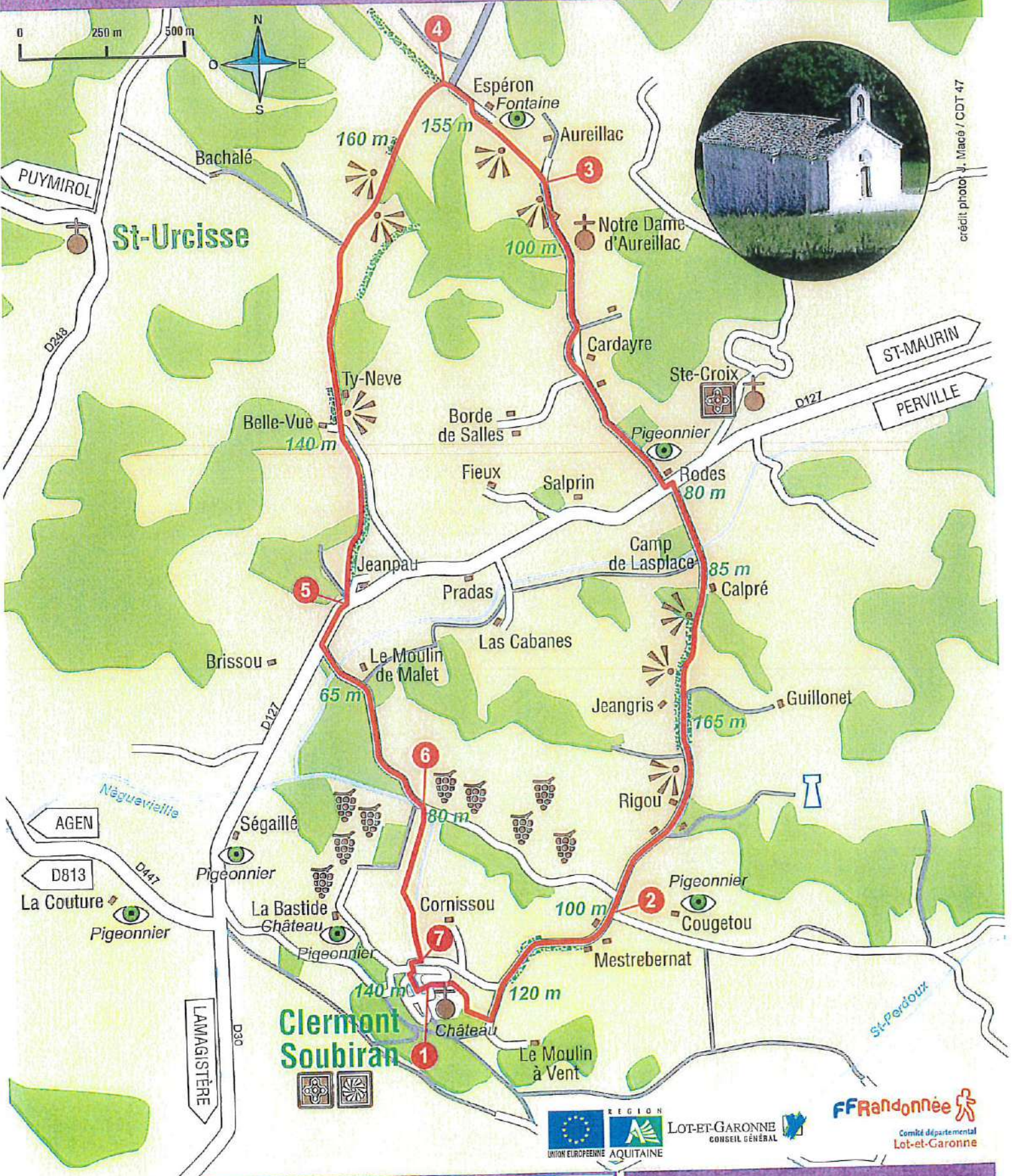
- Architecture civile
Le Bourg (site inscrit)
Le château (privé) du XIIIème siècle (restauré) avec son donjon et sa tour hexagonale. Ses façades, ses toitures et sa salle des Gardes sont inscrites aux Monuments Historiques.
Le château de Labastide et son vignoble en appellation contrôlée du Brulhois. Visite possible en contactant les sœurs Orliac au 05.53.87.41.02 ou par mail
Chateau.orliac@wanadoo.fr
Site internet : www.royal-heritae.eu
Les châteaux de Latourasse, Coujétou, et Coupet (domaines privés)
- Architecture sacrée
L'Eglise de Sainte-Victoire (située au Bourg) du XIIIème siècle remaniée au XVIIIème siècle surmontée d'un clocher-mur à 4 baies
Les églises de Saint-Pierre-de-Malaure et de Coupet
- Divers
Changement d'appellation en 1973 : Clermont-Dessus reprend son nom d'origine « Clermont-Soubiran » (du latin : souverain).

7.1 km

Randonnée en Lot-et-Garonne

Clermont-Soubiran / Aureillac - Cté de Communes des Deux Séounes

LOT-ET-GARONNE
SUD-OUEST AQUITAINE
FABRIQUÉ
CHEZ NOUS



crédit photo J. Maça / CDT 47

- Route
- Chemin
- Itinéraire
- Haies

Légende

Monument classé	Site classé	Point de vue	Eglise	Curiosité	Vigne	Château d'eau

Code de Balisage

Bonne direction	Changement de direction	Mauvaise direction	Variante

UNION EUROPÉENNE
REGION AQUITAINE
LOT-ET-GARONNE
CONSEIL GÉNÉRAL

FFRandonnée
Comité départemental
Lot-et-Garonne

Randonnée en Lot-et-Garonne

Clermont-Soubiran / Aureillac - Cté de Communes des Deux Séounes

LOT-ET-GARONNE
SUD-OUEST AQUITAINE
FABRIQUÉ
CHEZ NOUS



Vous allez faire 7,1 km. Vous devez compter 1 h 50 de marche, 0 h 50 à VTT. Vous êtes à 20 km à l'est d'Agen par les D 813, D 248^E, D 441, D 127 et route d'accès à Clermont. Vous stationnez sur la place de la mairie. Vous partez de cet endroit. Vous emportez une gourde et des jumelles. Le balisage est jaune. Difficulté : facile. Dénivelée cumulée : 250 m.

Clermont-Soubiran, vers la chapelle d'Aureillac

Ce circuit court mais physique, par endroits, offre de nombreux points de vue sur les coteaux du Pays de Serres, la vallée de la Garonne et les ondulations des coteaux de Gascogne à l'horizon. La chapelle d'Aureillac, mérite l'attention, même si elle ne peut se découvrir que de l'extérieur.

- ① Place de la mairie, prendre la rue Pascal. Traverser la place des marronniers et suivre la rue du château à droite. Sur l'esplanade, devant l'entrée du château, bifurquer à gauche dans un chemin ombragé. Descendre sur une route dans cette même direction. Au panneau Moulin à vent, emprunter la route à droite, très encaissée au niveau de Mestrebernat.
- ② Passer successivement deux carrefours tout droit et monter la route sans issue vers Rigou et Jeangris. Redescendre dans un chemin ombragé. Passer à gauche de la maison de Calpre. Traverser et emprunter la D 127 à gauche sur environ 35 m. Bifurquer à droite sur la route qui contourne la maison de Cardayre par la gauche et qui mène à la chapelle Romane, Notre-Dame d'Aureillac, récemment rénovée.
- ③ Poursuivre la montée et virer à gauche devant un grillage. Passer sous la ferme d'Espéron et suivre l'allée goudronnée à gauche.
- ④ Au carrefour, s'engager à gauche sur le large chemin de crête. Après la maison Ty Neve, au bout d'un talus calcaire, franchir la route et dévaler le chemin en face. Traverser un bosquet dans un chemin creux, troué de terriers.
- ⑤ Au panneau Jeanpau, emprunter la D 127 à droite sur 150 m. Descendre à gauche en direction de Moulin de Malet. Après environ 650 m, virer à droite, face à une vigne.
- ⑥ Suivre un chemin herbeux à gauche, parallèle à une large piste empierrée. Monter dans un bosquet puis au pied d'un talus (*passer deux clôtures non électrifiées*). Poursuivre la montée dans un chemin ombragé.
- ⑦ Suivre la route à droite sur quelques mètres et grimper à gauche pour accéder à la place de la mairie.

Clermont-Soubiran, un village perché.

Le site de ce village bénéficie d'un panorama grandiose, ouvert sur la vallée de la Garonne, au sud et sur les coteaux du Pays de Serres au nord. Anciennement appelée Clermont Dessus, car perchée sur une colline, ce fut d'abord une place forte au 13^{ème} siècle, dominée par le château fort, équipé d'un donjon, d'une tour hexagonale et d'une triple muraille. L'église du 13^{ème} siècle, remaniée au 18^{ème} est surmontée d'un clocher-mur triangulaire à quatre baies. Bâtie en pierres blanches, tout comme l'enceinte du château, elle contraste avec le reste du village, où la pierre est mélangée aux briques rouges.

Pour en savoir plus...

Comité Départemental du Tourisme
de Lot-et-Garonne 05 53 66 14 14

www.tourisme-lotetgaronne.com

Service randonnée 05 53 66 13 33

Courriel : randonnee@tourisme-lotetgaronne.com

Pays de l'Agenais 05 53 77 18 55

www.agglo-agen.net

Syndicat d'Initiative de Puymirol

05 53 67 80 40 – 05 53 95 32 10

mairie.clermontsoubiran@wanadoo.fr

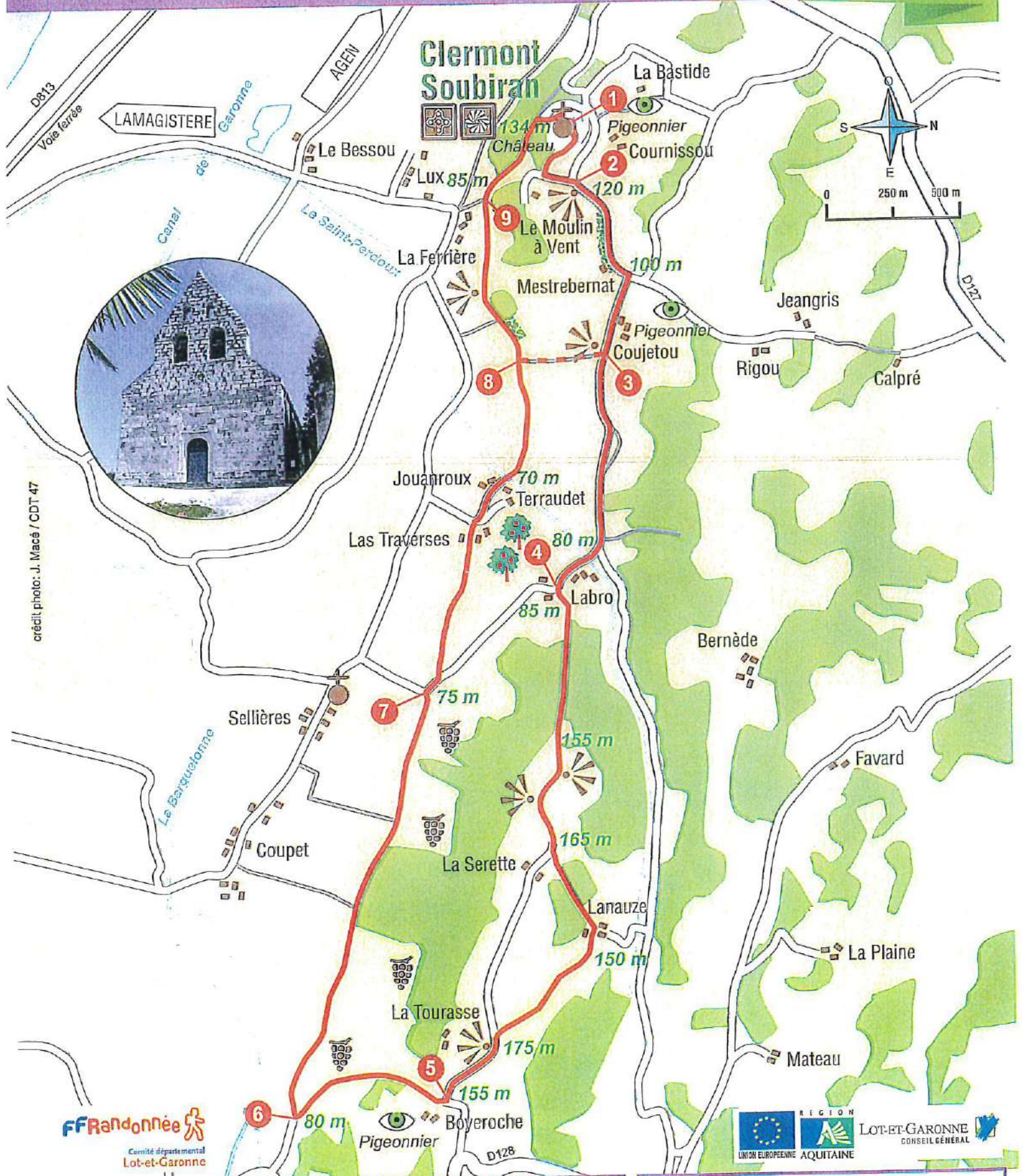


9,3 km

Randonnée en Lot-et-Garonne

Clermont-Soubiran - Cté de Communes des Deux Séounes

LOT-ET-GARONNE
SUD-OUEST AQUITAINE
FABRIQUÉ
CHEZ NOUS



crédit photo: J. Macé / CDT 47

FFRandonnée
Comité départemental
Lot-et-Garonne

UNION EUROPÉENNE
RÉGION AQUITAINE
LOT-ET-GARONNE
CONSEIL GÉNÉRAL

- Route
- Chemin
- Itinéraire
- Haies

Légende

- Monument classé
- Site classé
- Point de vue
- Eglise
- Curiosité
- Verger
- Vigne

Code de Balisage

- Bonne direction
- Changement de direction
- Mauvaise direction
- Variante

Randonnée en Lot-et-Garonne

Clermont-Soubiran - Cté de Communes des Deux Séounes

LOT-ET-GARONNE
RIP. QUEST. ADULTAINE
FABRIQUÉ
CHEZNOUS



Vous allez faire 9,3 km. Vous devez compter 2 h 30 de marche, 1 h 35 à cheval, 1 h 10 à VTT. Vous êtes à 20 km à l'est d'Agen par les D 813, D 248^E, D 441, D 127 et route d'accès à Clermont. Vous stationnez sur la place de la mairie. Vous partez de cet endroit. Vous emportez une gourde et des jumelles. Le balisage est bleu. Difficulté : facile. Dénivelée cumulée : 215 m.

Clermont-Soubiran, aux portes du Tarn-et-Garonne

A l'aller, le circuit utilise des routes et des chemins panoramiques dominant la vallée de la Garonne. Le retour s'effectue sur l'ancienne voie romaine tracée au pied du coteau, hors d'eau des crues du fleuve.

- ① Place de la mairie, prendre la rue Pascal. Traverser la place des marronniers et suivre la rue du château à droite. Sur l'esplanade, devant l'entrée du château, bifurquer à gauche dans un chemin ombragé. Descendre sur une route dans cette même direction. Au panneau Moulin à vent, emprunter la route à droite, très encaissée au niveau de Mestrebernat.
- ② Au carrefour suivant aller vers Coujetou, Jammeau, les Carrerots et Labro.
 - Variante vers le point 8, circuit de 2,7 km. Descendre à droite sur le chemin de terre, après le hameau de Coujetou
- ③ Poursuivre sur la route. Aux deux croisements suivants, aller tout droit. Passer le pont à Labro.
- ④ Dans un virage, le long d'une maison, escalader une forte et longue montée à travers un bois. Au sommet, la pierre calcaire affleure. Poursuivre tout droit sur le chemin de crête dans un champ. A Serette, bifurquer à gauche après une maison et juste avant des bâtiments agricoles. Descendre en lisière de bois et remonter en face. Tourner à droite devant une maison entourée de deux pigeonniers carrés en pierre. Reprendre la montée au milieu d'un champ. Au sommet, longer une haie et emprunter la route descendante à gauche.
- ⑤ A Boyeroche, s'engager à droite sur une piste castinée, sous une voûte d'arbres.
- ⑥ En bas, après quelques mètres de bitume, bifurquer à droite sur l'ancienne voie romaine.
- ⑦ Faire quelques pas sur la route avant de s'engager sur un chemin herbeux à gauche (*noyer isolé*). Aux panneaux Las Traverses et Terraudet aller tout droit. Traverser ce dernier hameau puis franchir un pont. Aller tout droit sur un chemin herbeux.
- ⑧ Passer en dessous d'un talus boisé, à flanc de colline.
- ⑨ Escalader le chemin à droite en bordure d'une haie de laurier d'Espagne. En haut, continuer sur la route qui rejoint la place de la mairie.

Quatre saisons pour randonner !

En été, on adaptera ses heures extérieures à l'aune du soleil. On réservera ses sorties à l'aube, entre la dernière fraîcheur de la nuit et les premières vellétés de la chaleur. En automne, on savourera les frontières de la saison chaude et ses tonalités. Il y a en Lot-et-Garonne une lumière exceptionnelle que beaucoup d'artistes ont souligné. En hiver, on profitera de l'air vif et des transparences arborescentes pour voir du jamais vu ; un château ou un paysage d'ordinaire dissimulé par ses frondaisons. Au printemps enfin, on appréciera les premières belles journées ensoleillées et les vives couleurs de la nature avec des ciels de giboulées qui s'ornent de fabuleux nuages. La randonnée c'est toutes les saisons, toute l'année...

Pour en savoir plus...

Comité Départemental du Tourisme
de Lot-et-Garonne 05 53 66 14 14

www.tourisme-lotetgaronne.com

Service randonnée 05 53 66 13 33

Courriel : randonnee@tourisme-lotetgaronne.com

C. C. des 2 Séounes 05 53 66 99 94

Courriel : cc2s.47@wanadoo.fr

Mairie Clermont-Soubiran

Courriel :

mairie.clermontsoubiran@wanadoo.fr



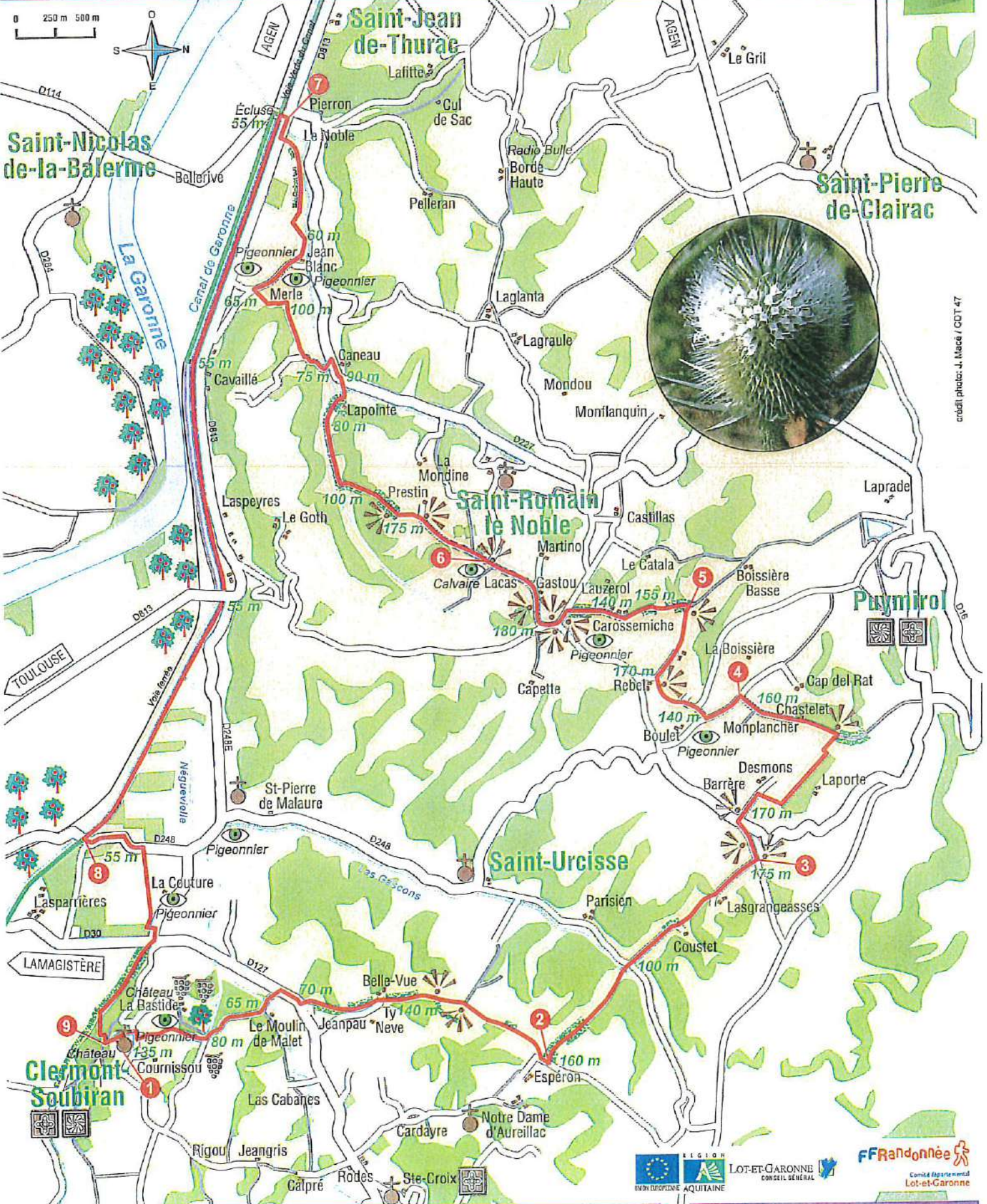
21,6 km

Randonnée en Lot-et-Garonne

Clermont-Soubiran / Canal de Garonne - Côté Com. des Deux Séounes

LOT-ET-GARONNE
SUD-OUEST AQUITAINE
FABRIQUÉ
CHEZ NOUS

0 250 m 500 m



credit photo: J. Maca / COT 47

- Route
- Chemin
- Itinéraire
- Hales

Légende

Monument classé	Site classé	Point de vue	Eglise	Curiosité	Verger	Vigne

Code de Balisage

Bonne direction	Changement de direction	Mauvaise direction	Variante

Randonnée en Lot-et-Garonne

Clermont-Soubiran / Canal de Garonne - Cté Com. des Deux Séounes



Vous allez faire 21,6 km. Vous devez compter 5 h 45 de marche, 2 h 50 à VTT. Vous êtes à 20 km à l'est d'Agen par les D 813, D 248^E, D 441, D 127 et la route d'accès à Clermont. Vous stationnez sur la place de la mairie. Vous partez de cet endroit. Vous emportez une gourde et des jumelles.

Le balisage est jaune. Difficulté : difficile. Dénivelée cumulée : 465 m

Clermont-Soubiran, des coteaux du Pays de Serres au Canal de Garonne

Ce long parcours accidenté fera le bonheur des vététistes et des randonneurs aguerris qui pourront ainsi découvrir une portion de la voie verte du Canal de Garonne, trait d'union entre Aquitaine et Midi-Pyrénées.

- 1 Descendre la rue devant la mairie. Au croisement, virer à droite et de suite à gauche dans un chemin humide et ombragé. Suivre la bordure du champ, au pied d'un talus. En bas, emprunter la route à gauche. Après Pont de Mallet, au cédez le passage, traverser et emprunter la D 127 à droite. A Jeanpau, monter à gauche sous un talus boisé. Aux quatre chemins, après une maison, finir la montée en face, vers un poteau électrique. Au sommet, traverser la route et s'engager dans un large chemin de terre, au pied d'un talus calcaire.
- 2 Au croisement d'Espéron, aller tout droit et dévaler le chemin creux, entre deux haies. Tourner à droite et de suite à gauche sur l'allée de Coustet. Suivre le chemin herbeux en dessous de la maison. A Lasgrangeasses, poursuivre la montée sur l'allée bitumée.
- 3 Emprunter la route de crête à gauche (*vue sur la bastide de Puymirol*). Traverser la D 248 et aller vers Barrère. Après la première maison, descendre à droite et virer à gauche en bas d'une prairie. Bifurquer à gauche le long d'une plantation de sapins. Longer une clôture et suivre la route depuis Chastelet.
- 4 Tourner à gauche. Après Boulet Bas, descendre à droite vers Puymirol. Remonter vers Laboissière contre une haie. Au sommet, tourner à droite. Passer la maison et filer tout droit sur la piste herbeuse.
- 5 Bifurquer à gauche sur le premier chemin bordé de haies. Après la maison de Carrossemiche, escalader l'allée goudronnée. Au sommet, bifurquer à gauche et, aux trois routes, se diriger vers Saint-Romain.
- 6 Au calvaire poursuivre tout droit sur la route de crête. Dans le virage, aller en face sur un chemin herbeux. Dévaler un chemin étroit entre deux haies. Longer le ruisseau à droite. Au bout de l'allée de Lapointe, suivre la D 227 à gauche sur 100 m, puis la route sinueuse à gauche. Dans la montée, bifurquer à droite au dessus d'une haie. Dévaler une rampe bétonnée. A Guïromestre, emprunter la route à droite. Dans un virage à Merle, virer à gauche le long d'une rangée de peupliers. Après la maison à galerie, tourner à droite, sur une piste herbeuse. Au stop, emprunter la D 803 à droite avec prudence.
- 7 Traverser avec prudence vers l'écluse. Passer devant celle-ci ou suivre la voie verte sur l'autre berge. Au premier pont, la voie verte change de côté.
- 8 Après environ 5 km, avant le troisième pont, virer à gauche sur une petite route. S'engager à droite sur un chemin de terre. Suivre la D 441 à droite. Au cédez le passage, traverser entre les D 127 (*Lot-et-Garonne*) et D 30 (*Tarn-et-Garonne*). S'enfoncer dans le chemin ombragé (*ancienne voie romaine*). Grimper à gauche sur le premier chemin herbeux et sinueux en haut. Au premier croisement tourner à droite.
- 9 Remonter à gauche vers le village.

La Voie Verte du Canal de Garonne

Marcher ou rouler sans craindre la circulation motorisée, avec facilité, sur une piste solide et peu exigeante physiquement, c'est le but de la constitution d'une Voie Verte. Comme son nom l'indique, elle s'intègre bien à son environnement, elle offre à tous – cyclistes, rollers, pédestres, personnes à mobilité réduite – le meilleur vecteur pour se balader mais aussi pour se rendre au quotidien vers son travail, son école ou ses commerces. La Voie Verte du canal de Garonne est aussi, pour les plus sportifs, une voie reliant l'Atlantique à la Méditerranée. A tous est offert une belle allée souvent ombragée, un accès au patrimoine du Canal (écluses, maisons éclésières, ponts-canaux...) et à tous les paysages de la Moyenne Garonne.

Pour en savoir plus...

Comité Départemental du Tourisme
de Lot-et-Garonne 05 53 66 14 14

www.tourisme-lotetgaronne.com

Service randonnée 05 53 66 13 33

Courriel : randonnee@tourisme-lotetgaronne.com

Pays de l'Agenais 05 53 77 18 55

C. C. des 2 Séounes 05 53 66 99 94

Courriels : cc2s.47@wanadoo.fr

mairie.clermontsoubiran@wanadoo.fr

mairiestromain@wanadoo.fr





PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Commune de Clermont-Soubiran

Date de mise à jour de la présente fiche : mars 2018

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

1. **Annexe à l'arrêté préfectoral** N° 47-2018-03-06-039 du 6 mars 2018

2. **Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles (PPRn)**

La commune est située dans le périmètre de PPRn	Oui		
Approuvé le 19/04/2000	Aléa	Mouvements de terrain	
Approuvé le 19/02/2018	Aléa	Inondation	
Approuvé le 22/01/2018	Aléa	Retrait-gonflement des argiles	

Les documents de référence sont :

Rapport de présentation du PPRn Mouvement de terrain	Consultable sur Internet	Non
Règlement du PPRn Mouvement de terrain	Consultable sur Internet	Oui
Note de présentation PPRn Inondation	Consultable sur Internet	Non
Règlement du PPRn Inondation	Consultable sur Internet	Oui
Note de présentation du PPRn Retrait-gonflement des argiles	Consultable sur Internet	Non
Règlement du PPRn Retrait-gonflement des argiles	Consultable sur Internet	Oui

3. **Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRt)**

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt **Non**

4. **Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité**
en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'Environnement

La commune est située dans une zone sismique **très faible (zone 1)**

5. **Situation de la commune au regard d'un plan de prévention du risque miniers (PPRm)**

La commune est située dans le périmètre de PPRn **Non**

Il est à noter qu'aucune commune du département de Lot-et-Garonne n'est soumise au risque minier

pièces jointes

6. **Cartographie**

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

- Cartographie réglementaire du PPRn Mouvement de terrain
- Cartographie réglementaire du PPRn inondation (crue de juin 1875)
- Cartographie réglementaire du PPRn retrait-gonflement des argiles

Les documents sont consultables en mairie, à la direction départementale des territoires et sur le site des services de l'État en Lot et Garonne.

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Direction départementale des territoires
Service Risques Sécurité
Unité Prévention des Risques

Arrêté préfectoral n° 47.2018.03.06.033

modifiant l'arrêté n° 47-2017-09-18-012 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sur la commune de Clermont-Soubiran

Le Préfet de Lot-et-Garonne
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;
- Vu** le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2015042-0001 du 11 février 2015 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 47-2017-12-20-001 du 20 décembre 2017 donnant délégation de signature à madame la directrice départementale des territoires en matière d'administration générale ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 47-2017-09-18-012 du 18 septembre 2017 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sur la commune de Clermont-Soubiran ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°47-2018-01-22-033 du 22 janvier 2018, approuvant le plan de prévention du risque retrait-gonflement des sols argileux de la commune de Clermont-Soubiran ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°47-2018-02-19-008 du 19 février 2018, approuvant le plan de prévention du risque inondation de la commune de Clermont-Soubiran ;
- Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le présent arrêté a pour objet de compléter le dossier communal d'informations annexé à l'arrêté n° 47-2017-09-18-012 du 18 septembre 2017.

Ce complément de dossier, comprend :

- le présent arrêté ;
- la fiche d'informations sur les risques naturels et technologiques majeurs mise à jour, prenant en compte l'approbation des deux plans de prévention des risques retrait-gonflement des sols argileux et inondation ;
- les cartographies des zonages réglementaires.

Ce dossier et les documents de référence attachés sont librement consultables en mairie et sur le site des services de l'État de Lot et Garonne.

ARTICLE 2 : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté et le complément de dossier d'information sont adressés à la mairie et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté est affiché en mairie.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture, la directrice départementale des territoires et le maire de Clermont-Soubiran sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

- 6 MARS 2018

Agen, le

Pour le Préfet et par délégation,

La Directrice Départementale des Territoires



Agnès CHABRILLANGES